Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260605-20260602-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 01er juin 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Alexandre CROCHET – Vincent SERDOBBEL – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Charlotte DARMOIS – Estelle FAVENNEC – Anne ROLLAND – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉE : Lindsay COMBAULT (procuration à Lorinne ANSQUER), Camille DROFF (procuration à Estelle FAVENNEC)

Monsieur Vincent SERDOBBEL a été élu Secrétaire de séance.

OBJET : **AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE BRASPARTS**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Comte financier unique de l'exercice 2025 de la commune de BRASPARTS,

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Considérant que le Comte financier unique présente :

UN EXCEDENT D'EXPLOITATION de 680 795,92 €

DECIDE D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie BESNARD, Maire,
Après avoir entendu le Comte financier unique de l'exercice 2025 de la commune,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :
Constant que le Comte financier unique présente les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260605-20260602-DE

	RESULTAT CA -1	AFFECTATION A LA S.I.	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	-120 624,87 €		-123 965,40 €	RAR Dépenses = 656 560 € RAR Recettes = 97 000 €	-559 560 €	-562 900, 53 €
FONCTIONNEMENT	102 433,99 €		578 361,93 €	0	0	680 795,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit)),

Considérant que les résultats d'affectation sont à imputer au Budget principal de la commune,

Décide, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	**680 795,92 €**
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP c/1068	562 900,53 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	 562 900,53 € 117 895,39 €
Total affecté au C/1068 :	**562 900,53 €**
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 1 commune, ligne R001	 -3 340,53 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne R 001)	

Fait à BRASPARTS
Le 05 juin 2026

Nombre de membres en exercice	15
Présents :	13
Suffrages exprimés :	15
Abs :	0
Pour :	15
Contre :	0
Date de la convocation	01/06/2026

Cachet et signature

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le